

**Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban
pour une action renforcée****Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme
de Durban pour une action renforcée sur la septième
partie de sa deuxième session, tenue à Lima
du 2 au 13 décembre 2014**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	1-4	2
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	5-10	3
A. Adoption de l'ordre du jour	5-6	3
B. Adoption de l'ordre du jour	7	3
C. Organisation des travaux de la session	8-10	3
III. Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17 (Point 3 de l'ordre du jour).....	11-30	4
IV. Questions diverses (Point 4 de l'ordre du jour).....	31	7
V. Rapport sur la septième partie de la deuxième session (Point 5 de l'ordre du jour).....	32	7
VI. Suspension de la session	33-34	7
Annexes		
I. Documents dont le Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée était saisi à la septième partie de sa deuxième session		8
II. Notes informelles établies à l'intention du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée à la septième partie de sa deuxième session.....		10



I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La septième partie de la deuxième session du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée (le Groupe de travail spécial) s'est tenue du 2 au 13 décembre 2014 à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, à Lima (Pérou)¹.

2. Les Coprésidents du Groupe de travail spécial, M. Kishan Kumarsingh (originaire d'une Partie non visée à l'annexe I de la Convention) et M. Artur Runge-Metzger (originaire d'une Partie visée à l'annexe I de la Convention), ont annoncé la reprise de la deuxième session et ont ouvert la 13^e séance plénière, le 2 décembre 2014. Ils ont souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Ils ont également salué M^{me} Anna Serzysko (originaire d'une Partie visée à l'annexe I de la Convention) en sa qualité de Rapporteuse du Groupe de travail spécial².

3. Les Coprésidents ont souligné qu'il fallait que le Groupe de travail spécial dote la Conférence des Parties d'une base claire et solide pour le nouvel accord mondial sur les changements climatiques dont l'adoption est attendue à la vingt et unième session de la Conférence des Parties, pour donner à voir au monde entier la détermination des Parties à parvenir à un résultat à cette session de la Conférence, qui doit se tenir à Paris (France). Les Coprésidents ont rappelé aux délégations présentes la nécessité de s'entendre sur les renseignements à communiquer concernant les contributions prévues déterminées au niveau national, conformément à la décision 1/CP.19, et ils ont invité à renforcer et accélérer l'action en faveur du climat avant 2020 par une décision que la Conférence des Parties examinerait et adopterait à sa vingtième session.

4. Des déclarations ont été faites par les représentants de 13 Parties, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Union européenne et de ses 28 États membres, du Groupe composite, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, du Groupe des États d'Afrique, de l'Alliance des petits États insulaires, des pays les moins avancés, de l'Association d'États indépendants d'Amérique latine et des Caraïbes, du Système d'intégration de l'Amérique centrale, de la Ligue des États arabes, du groupe BASIC (Afrique du Sud, Brésil, Chine et Inde), des pays en développement animés du même esprit et de la Coalition des pays à forêts tropicales humides. En outre, des déclarations ont été faites au nom d'organisations non gouvernementales (ONG) de défense de l'environnement, d'ONG représentant les agriculteurs, d'organisations représentant les peuples autochtones, d'administrations locales et d'autorités municipales, d'ONG représentant les syndicats, d'ONG représentant les femmes et œuvrant sur les questions de genre, d'ONG représentant la jeunesse, et d'ONG représentant les milieux commerciaux et industriels.

¹ Le rapport sur les première et deuxième parties de la deuxième session du Groupe de travail spécial a été publié sous la cote FCCC/ADP/2013/2; les rapports sur les troisième, quatrième, cinquième et sixième parties de la deuxième session ont été publiés sous les cotes FCCC/ADP/2013/3, FCCC/ADP/2014/1, FCCC/ADP/2014/2 et FCCC/ADP/2014/3, respectivement.

² Les membres du Bureau du Groupe de travail spécial ont été élus conformément aux dispositions figurant au paragraphe 7 du document FCCC/ADP/2012/2, qui ont été approuvées dans la décision 2/CP.18. Le Groupe de travail spécial a élu les membres de son Bureau lors des deuxième et troisième parties de sa deuxième session, comme indiqué au paragraphe 6 du document FCCC/ADP/2013/2 et au paragraphe 5 du document FCCC/ADP/2013/3, respectivement.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Élection du Bureau

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

5. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point à sa 14^e séance, le 13 décembre. Les Coprésidents ont indiqué que les consultations concernant l'élection du Bureau du Groupe de travail spécial avaient été menées à bien.

6. Sur proposition des Coprésidents, le Groupe de travail spécial a élu par acclamation M. Ahmed Djoghlaif (originaire d'une Partie non visée à l'annexe I) et M. Daniel Reifsnnyder (originaire d'une Partie visée à l'annexe I) Coprésidents du Groupe, et M^{me} Yang Liu (originaire d'une Partie non visée à l'annexe I) Rapporteuse.

B. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

7. Le Groupe de travail spécial avait adopté l'ordre du jour de sa deuxième session à la 1^{re} séance de cette session, le 29 avril 2013³.

C. Organisation des travaux de la session

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

8. À la 13^e séance, le 2 décembre, les Coprésidents ont appelé l'attention des représentants sur la note relative au déroulement de la septième partie de la session⁴ et ont décrit les dispositions prises compte tenu de l'organisation des travaux précédemment convenue par le Groupe de travail spécial, de ses mandats, notamment ceux que lui a confiés la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session⁵, et des consultations menées avant la session. L'organisation des travaux sur le point 3 de l'ordre du jour prévoyait la création d'un groupe de contact à la quatrième partie de la session⁶.

9. À la même séance, les Coprésidents ont souligné qu'il était important d'exploiter au mieux le temps de séance limité dont disposait le Groupe de travail spécial, et ils ont fait part au Groupe des efforts supplémentaires déployés par les Présidents des organes subsidiaires, en concertation avec le Bureau de la Conférence des Parties et les groupes de négociation, tendant à mieux gérer le temps disponible et, pour cela, à mettre l'accent sur un fonctionnement sans exclusive et sur la discipline, le respect et l'équité.

10. En outre, les Coprésidents ont informé les Parties de leur intention de tenir une réunion spéciale avec les observateurs pendant la session. Cette réunion a eu lieu le 5 décembre.

³ FCCC/ADP/2013/2, par. 8 et 9.

⁴ ADP.2014.10.InformalNote.

⁵ Décision 1/CP.19.

⁶ FCCC/ADP/2014/1, par. 19.

III. Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

11. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point à sa 13^e séance, ainsi qu'à sa 14^e séance, le 13 décembre. Il était saisi des documents FCCC/ADP/2014/3, FCCC/ADP/2014/L.4, FCCC/ADP/2014/L.5, FCCC/ADP/2014/CRP.4 et FCCC/2014/TP/13 et Add.1 à 4, ainsi que des notes informelles établies pour la septième partie de la session⁷.

12. À la 13^e séance, les Coprésidents ont rappelé la création du groupe de contact sur le point 3 de l'ordre du jour, mentionné au paragraphe 8 ci-dessus, dont le mandat est de mener ses travaux en fonction de l'ordre du jour arrêté d'un commun accord et conformément à la pratique de la Convention. Ils ont également rappelé les principes fondamentaux qui guident les travaux du Groupe de travail spécial, à savoir que ce processus continuera d'être impulsé par les Parties et de s'appuyer sur les contributions des Parties, et que tous les résultats du processus refléteront les contributions des Parties.

13. À la même séance, les Coprésidents ont appelé l'attention des délégations sur les documents informels qu'ils avaient établis pour soutenir les représentants en les aidant à circonscrire les négociations et à se saisir des progrès accomplis par le Groupe de travail spécial ainsi que des contributions soumises, à savoir:

a) Un document non officiel sur les éléments d'un projet de texte de négociation venant actualiser le document non officiel précédent⁸;

b) Un projet de texte de décision sur les moyens de faire avancer la plate-forme de Durban pour une action renforcée⁹.

14. Les Coprésidents ont mis en avant la nécessité de continuer d'examiner et d'affiner les éléments d'un projet de texte de négociation, le but étant de disposer d'un texte de négociation avant mai 2015, conformément aux mandats énoncés dans les décisions 2/CP.18 et 1/CP.19. Les Coprésidents ont également souligné la nécessité pour le Groupe de travail spécial d'étudier les moyens de faire progresser ses travaux sur les éléments du texte, et les moyens de transférer les résultats de ces travaux sur 2015.

15. En outre, les Coprésidents ont informé le Groupe de travail spécial du souhait des Parties de négocier sur le texte. À cet égard, les Coprésidents ont encouragé les représentants à faire des propositions spécifiques tendant à rapprocher les points de vue et préciser les options de sorte que le groupe de contact avance d'un seul bloc dans ses travaux d'établissement d'un projet de texte de négociation. Compte tenu du temps limité dont dispose le Groupe de travail spécial pour progresser dans sa tâche, les Coprésidents ont proposé que, parallèlement, le groupe de contact sur les éléments d'un projet de texte de négociation entreprenne de négocier de façon ciblée, sous la direction de l'un des deux Coprésidents.

16. À la même séance, les Coprésidents ont rappelé les travaux entrepris par le Groupe de travail spécial sur les projets de texte de décisions sur la détermination des renseignements que les Parties communiqueront concernant les contributions prévues déterminées au niveau national, et sur l'accélération de la mise en œuvre d'une action renforcée dans le domaine climatique avant 2020. Les Coprésidents ont proposé que le groupe de contact poursuive ses travaux sur ces questions en négociant sur le texte, dans

⁷ La liste des notes informelles figure à l'annexe II.

⁸ ADP.2014.11.NonPaper.

⁹ ADP.2014.12.DraftText.

l'optique de s'entendre sur un projet de décision à recommander à la Conférence des Parties, pour examen et adoption à sa vingtième session.

17. Les Coprésidents ont également appelé l'attention des représentants sur la version actualisée du document technique intitulé «Updated compilation of information on the mitigation benefits of actions, initiatives and options to enhance mitigation ambition» (Compilation actualisée des informations sur les avantages escomptés, sur le plan de l'atténuation, des mesures, initiatives et solutions envisageables pour rehausser le niveau d'ambition des efforts d'atténuation)¹⁰, établie par le secrétariat comme le Groupe de travail spécial le lui avait demandé à la troisième partie de sa deuxième session¹¹. Les Coprésidents ont encouragé les représentants à lire le document technique actualisé et à le porter à l'attention des responsables qui, au sein de leurs gouvernements respectifs, sont chargés de la mise en œuvre.

18. Dans l'optique des mesures à prendre avant 2020, les Coprésidents ont également informé le Groupe de travail spécial de la demande qu'ils avaient faite au secrétariat de regrouper et rendre plus visibles les manifestations parallèles et les expositions organisées à Lima intéressant directement les domaines thématiques explorés lors des réunions techniques d'experts en 2014, et leur ont précisé que des informations complémentaires sur ces manifestations et expositions étaient mises à disposition sur le site Web de la Convention¹².

19. À la même séance, les Coprésidents ont appelé l'attention des représentants sur le dialogue ministériel de haut niveau sur le financement de l'action climatique et sur le dialogue ministériel de haut niveau sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée, qui devaient se tenir les 9 et 10 décembre, respectivement. Les Coprésidents ont remercié M. Manuel Pulgar-Vidal, Président de la vingtième session de la Conférence des Parties et de la dixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), ainsi que son équipe, pour les efforts considérables déployés par eux en vue de faciliter le processus du Groupe de travail spécial.

20. Les Coprésidents ont encouragé les représentants à assister aux nombreuses réunions d'information, autres réunions et manifestations se tenant à Lima sur les questions qui intéressent les travaux du Groupe de travail spécial, et les ont informés que la liste de toutes les manifestations organisées pouvait être consultée sur le site Web de la Convention¹³.

21. À la même séance, le Groupe de travail spécial a approuvé les propositions des Coprésidents portant sur l'organisation des travaux du Groupe de travail sur le point 3 de l'ordre du jour.

22. Le Groupe de travail spécial s'est réuni le 6 décembre pour faire le bilan des progrès accomplis et envisager les solutions possibles. Suite à cette réunion informelle et en réponse à l'invitation faite par le Président à la vingtième session de la Conférence des Parties/dixième session de la CMP, les Coprésidents ont publié le 8 décembre une version révisée du projet de texte de décision dont il est question au paragraphe 16 ci-dessus et du projet de texte contenant les éléments d'un projet de texte de négociation. À la demande des Parties, une compilation des contributions au texte soumises par les Parties¹⁴ a été mise à disposition sur le site Web de la Convention¹⁵.

¹⁰ FCCC/TP/2014/13 et Add.1 à 4.

¹¹ FCCC/ADP/2013/3, par. 30, al. c, sous-alinéa ii.

¹² <http://unfccc.int/bodies/awg/items/8682.php>.

¹³ http://unfccc.int/files/bodies/awg/application/pdf/lima_conference_adp_relevant_events.pdf.

¹⁴ <http://unfccc.int/bodies/awg/items/8757.php>.

¹⁵ http://unfccc.int/files/bodies/awg/application/pdf/compilation_of_inputs.pdf.

23. Après la réunion de bilan et la publication des projets de texte dont il est question au paragraphe 22 ci-dessus, le Groupe de travail spécial a ciblé davantage encore ses travaux, notamment en négociant phrase par phrase le projet de texte de décision sur le point 3 de l'ordre du jour. L'avancement de ces travaux a été consigné dans:

a) Une version révisée du projet de texte contenant les éléments d'un projet de texte de négociation, publiée le 10 décembre;

b) Les versions révisées du projet de texte de décision sur le point 3 de l'ordre du jour, qui reflétaient l'état d'avancement des négociations, mises à disposition sur le site Web de la Convention les 9, 10 et 11 décembre¹⁶.

24. Il a aussi été rendu compte des progrès accomplis dans les exposés faits oralement par les Coprésidents du Groupe de travail spécial lors des séances plénières de bilan informel organisées par le Président de la vingtième session de la Conférence des Parties/dixième session de la CMP, les 10, 11 et 12 décembre.

25. Outre les consultations menées avec les Parties par le Président de la vingtième session de la Conférence des Parties/dixième session de la CMP et les négociations en cours au sein du Groupe de travail spécial, le Président a lancé le 12 décembre des consultations ministérielles sur les questions relevant du Groupe de travail spécial, animées en son nom par les Ministres Vivian Balakrishnan (Singapour) et Tine Sundtoft (Norvège), dans le but de faciliter l'issue heureuse du processus du Groupe de travail spécial.

26. Le 13 décembre, les Coprésidents ont organisé une réunion informelle du Groupe de travail spécial pour présenter une nouvelle version, révisée, du projet de décision sur le point 3, comportant en annexe les éléments d'un projet de texte de négociation dont il est question à l'alinéa a du paragraphe 23 ci-dessus¹⁷.

27. Le même jour, les Coprésidents ont ouvert la 14^e séance plénière et ont invité le Groupe de travail spécial à examiner le projet de décision dont il est question au paragraphe 26 ci-dessus.

28. Au début de la séance, le Président de la vingtième session de la Conférence des Parties/dixième session de la CMP a rappelé les attentes au regard de l'issue de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, à Lima, qui devait procurer une base solide pour un accord à Paris. Le Président a invité les Parties à faire preuve de souplesse et les a encouragées à œuvrer ensemble à l'obtention de l'issue heureuse indispensable.

29. Des déclarations ont été faites par les représentants de 41 Parties, notamment au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, du Groupe des États d'Afrique, de l'Union européenne et de ses 28 États membres, des pays les moins avancés, de l'Association d'États indépendants d'Amérique latine et des Caraïbes, des pays en développement animés du même esprit, de la Ligue des États arabes et du groupe BASIC.

2. Conclusions

30. À la lumière des discussions tenues à la 14^e séance du Groupe de travail spécial, les Coprésidents ont informé le Groupe que, ne doutant pas que de nouvelles consultations menées auprès des Parties aboutiraient à un accord, ils comptaient transmettre, de leur propre initiative, le texte figurant dans le document FCCC/ADP/2014/L.5 au Président de la Conférence des Parties pour qu'il puisse mener des consultations, le but étant que

¹⁶ <http://unfccc.int/bodies/awg/items/8743.php>.

¹⁷ FCCC/ADP/2014/L.5.

les Parties s'entendent sur un texte que la Conférence des Parties examinerait et adopterait à sa vingtième session¹⁸.

IV. Questions diverses

(Point 4 de l'ordre du jour)

31. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 13^e séance. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

V. Rapport sur la septième partie de la deuxième session

(Point 5 de l'ordre du jour)

32. À sa 14^e séance, le Groupe de travail spécial a examiné et adopté le projet de rapport sur la septième partie de sa deuxième session¹⁹. À la même séance, sur proposition des Coprésidents, le Groupe de travail spécial a autorisé la Rapporteuse à achever le rapport sur la septième partie de la session, avec le concours du secrétariat et en suivant les indications des Coprésidents.

VI. Suspension de la session

33. À sa 14^e séance, le Groupe de travail spécial a souscrit à la proposition des Coprésidents de suspendre la deuxième session et de la reprendre le 8 février 2015, à Genève (Suisse).

34. À la même séance, les Coprésidents du Groupe de travail spécial ont remercié les Parties pour leurs travaux et leur soutien et ont prononcé la suspension de la deuxième session du Groupe de travail spécial.

¹⁸ Le 13 décembre, sur recommandation du Président, la Conférence des Parties a adopté la décision 1/CP.20.

¹⁹ FCCC/ADP/2014/L.4.

Annexe I

Documents dont le Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée était saisi à la septième partie de sa deuxième session

Documents établis pour la septième partie de la session

FCCC/ADP/2014/L.4	Projet de rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la septième partie de sa deuxième session, tenue à Lima du 2 au 11 décembre 2014
FCCC/ADP/2014/L.5	Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17. Projet de conclusions proposé par les Coprésidents.
FCCC/ADP/2014/CRP.4	Submission from the African Group
FCCC/TP/2014/13 et Add.1 à 4	Updated compilation of information on the mitigation benefits of actions, initiatives and options to enhance mitigation ambition. Technical paper

Autres documents disponibles avant la session

FCCC/CP/2013/10 et Add.1	Rapport de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties, tenue à Varsovie du 11 au 23 novembre 2013
FCCC/CP/2012/8 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-huitième session, tenue à Doha du 26 novembre au 8 décembre 2012
FCCC/CP/2011/9 et Add.1 et 2	Rapport de la dix-septième session de la Conférence des Parties, tenue à Durban du 28 novembre au 11 décembre 2011
FCCC/ADP/2014/3	Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la sixième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 20 au 25 octobre 2014
FCCC/ADP/2014/2	Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la cinquième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 4 au 14 juin 2014
FCCC/ADP/2014/1	Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la quatrième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 10 au 14 mars 2014

FCCC/ADP/2013/3

Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la troisième partie de sa deuxième session, tenue à Varsovie du 12 au 23 novembre 2013

FCCC/ADP/2013/2

Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur les première et deuxième parties de sa deuxième session, tenues à Bonn du 29 avril au 3 mai et du 4 au 13 juin 2013

Annexe II

Notes informelles établies à l'intention du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée à la septième partie de sa deuxième session

ADP.2014.10.InformalNote	Scenario note on the seventh part of the second session of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action, including reflections on progress made at the sixth part of the second session of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action. Note by the Co-Chairs
ADP.2014.11.NonPaper	Non-paper on elements for a draft negotiating text
ADP.2014.12.DraftText	Advancing the Durban Platform for Enhanced Action
